



## AVIS CONSEIL GENERAL

### Séance du 10.04.2024

Réuni en séance le 10 avril 2024, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

- Il accepte, par 46 voix pour et 1 abstention le règlement sur la distribution d'eau potable.
- Il accepte, à l'unanimité le règlement des cimetières.
- Il accepte, à l'unanimité la convention Commune – Bourgeoisie.
- Il accepte, par 45 voix pour et 3 abstentions la constitution d'une commission ad-hoc pour la révision global du PAZ-RCCZ.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 11 juin 2024.

Fait à Val de Bagnes, le 12 avril 2024

Le Conseil général

#### Conseil général

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS  
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
+41 27 777 11 00, [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch), [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

